

Il faut qu'on s'y oppose tant au Congrès des États-Unis qu'au Parlement du Canada. Mon gouvernement a signifié son intention de s'attaquer à ces problèmes, notamment en ce qui concerne leurs incidences pour le Canada, dans des documents qui seront publiés au cours des prochains mois. Les Canadiens seront appelés sous peu à faire des choix politiques importants, voire historiques : ces choix feront l'objet d'un débat public sous l'égide du gouvernement. La maturité et l'assurance des Canadiens nous permettent maintenant d'aborder ces problèmes de façon réaliste et d'envisager des solutions, alors qu'il y a quelques années, telle tentative aurait provoqué des réactions passionnelles rendant difficile toute discussion sensée. Cela est particulièrement vrai de nos relations avec les États-Unis.

Les États-Unis ont toujours été notre principal importateur. D'ici 1987, environ 80 % des exportations canadiennes y entreront en franchise. Cependant, les barrières tarifaires importantes qui subsistent s'ajoutent à un nombre croissant de mesures non tarifaires pour faire obstacle au commerce bilatéral. Les dispositions incitant vos compatriotes à acheter les produits américains en sont un exemple. Au nombre des propositions présentées en vue d'abolir ces barrières, notons les ententes commerciales sectorielles, une série de recommandations du secteur privé en vue d'activer le commerce et d'assurer l'accès aux marchés. Elles seront toutes prises en considération.

Notre souci d'examiner toutes les façons possibles de resserrer notre coopération sur le plan économique avec notre principal partenaire commercial découle d'un esprit pratique et d'une réflexion prudente sur les moyens et les secteurs se prêtant le mieux à la réalisation des objectifs commerciaux essentiels au développement économique du Canada. Nous voulons conclure des ententes commerciales qui nous garantissent, de façon équitable, des débouchés sur le marché américain et protègent ces débouchés contre des initiatives qui, prises pour régler des problèmes avec d'autres pays, seraient susceptibles de nuire aux entreprises canadiennes.

Notre situation de pays nord-américain est source de force. Nous sommes une nation assez mûre et assez sûre d'elle-même pour prendre conscience de cette réalité et être fière des relations d'amitié qu'elle entretient avec un voisin aussi puissant que les États-Unis.

Nous adressons aux investisseurs étrangers le même message qu'à nos partenaires commerciaux : une économie mondiale plus ouverte et dans laquelle l'interpédance serait plus grande ne peut que servir les intérêts du Canada et de tous les pays. Nous désirons un environnement propice à la croissance dynamique du commerce, des investissements et du développement à l'échelle mondiale. Pour notre part, notre première démarche en vue de favoriser l'instauration d'un tel climat sera d'abolir l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE). En fait, mon gouvernement vient tout juste de présenter un projet de loi visant à créer un nouvel organisme, appelé Investissement Canada, dont le mandat sera d'encourager et de faciliter les investissements au Canada. Seuls seront examinés les projets d'investissement étrangers susceptibles d'avoir des répercussions majeures sur l'économie nationale. En vertu de la nouvelle loi, les investissements visant à établir de nouvelles entreprises au Canada ne seront pas assujettis à un examen, sauf dans quelques rares exceptions. Investissement Canada poursuivra deux objectifs fondamentaux : en premier lieu, faciliter les investissements au Canada et, en second lieu, limiter les interventions gouvernementales en matière d'investissements étrangers. Notre message est clair : le Canada se relance en affaires. Le gouvernement est là pour aider le secteur privé à créer la